

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2013

L'an deux mille douze, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 01/03/2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.
Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Estelle CLEUET, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Absents : Mrs & Mmes Françoise GAUTHIER, Sandrine DESSEAUX, excusées, Jacques-Marie GORET, Olivier CATEL-DOBEL et Corinne BOUCHARD.

Pouvoir : Mme Françoise GAUTHIER a donné pouvoir à Mme Bernadette PATTE
Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

1/ FINANCES COMMUNALES

- **Compte administratif 2012 Commune et Lotissement :**

Fonctionnement		Investissement	
Excédent 2012	75.362,56€	Déficit 2012	- 27.246,79€
report 2011	228.325,12€	report 2011	- 17.627,21€
aff.résultat	- 35.621,23€		
solde Budget.Lot.	- 4.998,98€	solde Bud. Lot.	+ 3.500,98€
cumul	263.067,47€	cumul	- 41.373,02€

Toutes les explications sur les chiffres sont apportées par le Maire après présentation des résultats ; le compte administratif intègre le résultat du lotissement. ***Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes communaux pour l'année 2012 et se félicite d'avoir réalisé plus de 50.000€ de travaux de voirie sans recourir à l'emprunt.***

Le Conseil Municipal approuve ensuite, sous la présidence du Maire, les comptes de gestion communal 2012 et Lotissement 2012, présenté par M Bécourt, Trésorier. Ils concordent en tous points avec le compte administratif du Maire.

- **Affectation des résultats :** Le Maire propose de couvrir le déficit d'investissement de 41.373,02€ par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement, et de reporter le solde soit 221.694,94€ en section fonctionnement 2013 c/02. ***Adopté à l'unanimité***
- **Fenêtres & rideaux école :** Les rideaux des classes du primaire sont à remplacer. Des devis ont été demandés : devis Diruy – 2.674,86€ et devis Sodclair – 1.107,50€ pour 7 panneaux en tissu classé au feu M1 réglementaires. En parallèle, un devis a été établi pour le remplacement des menuiseries sur l'arrière de ces classes, d'origine en bois et simple vitrage – devis Brunel 7.191,55€ pour les fenêtres et 1.548,82€ pour l'installation de stores occultants. Les fenêtres comporteraient une imposte pleine en partie haute permettant de baisser les plafonds de cette partie de l'école et amènerait sans aucun doute à réduire les frais de chauffage. ***Le Conseil engage le Maire à compléter son étude pour le remplacement des fenêtres.***
- **Convention Atesat :** ***Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la DDTM pour l'assistance technique fournie par les services techniques de l'Etat ; à noter que la mission complémentaire « étude et direction des travaux de modernisation de la voirie » est supprimée.***

- **Forains – participation communale :** *A l'unanimité, les Conseillers reconduisent les conditions financières pour la fête locale des 6 & 7 juillet 2013, à savoir : Olivier Garnier 300€ + 100^e tours gratuits / Thierry Mairesse 500€.*
Le Comité des Fêtes organisera une réderie à la fête.
- **Feu d'artifice :** *Le Conseil valide la proposition de M. le Maire de reconduire le feu d'artifice le 13/07 et accepte le devis de M.Vano-Thievet s'élevant à 2.350€.*
Il refuse la proposition d'un lot de 40 bombes supplémentaires à ½ tarif (290€).
- **Salage – déneigement :** Une convention a été signée avec M. Samuel PATTE pour effectuer ces travaux entre le 15/11 et 15/03 ; le Maire propose de fixer le tarif de cette prestation à 40€/heure - tarif intermédiaire entre celui de la Chambre d'agriculture et celui du Département – *Approuvé à l'unanimité*

2/ PERSONNEL COMMUNAL – Ratio d'avancement de grade :

Pour permettre l'avancement de grade de 2° en 1° classe de M. Franck Hanquier, Adjoint technique, le Conseil doit fixer le ratio d'avancement de grade par cadre d'emploi ; le Maire a soumis au Comité Technique le taux de 100% tous cadres d'emploi confondus et a reçu en réponse un avis favorable. Cet avancement devra être ensuite soumis à l'avis du Comité Administratif Paritaire de juin, et seulement ensuite l'agent pourra prétendre à cette promotion avec effet au 08/03/2013. *Accord unanime du Conseil.*

3/ RYTHMES SCOLAIRES : Bien qu'ayant des incidences financières, les Maires sont seuls compétents pour décider de la date d'application de cette réforme. En cas de report d'application à la rentrée 2014/2015, ils doivent en avertir le Conseil Général avant le 09/03/13. En concertation avec les enseignantes, *le Maire confirme sa décision de reporter ces modifications à 2014* ; il souhaite qu'une commission communale soit constituée permettant ainsi à la commune d'appréhender et de préparer au mieux la rentrée compte tenu des nouveaux rythmes scolaires. Chacun exprime sa position et convient que ce report est sage. Communication en sera faite au Département.

4/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Compte rendu radar pédagogique :** Le radar prêté par le Département a été installé du 29/02 au 31/02 rue d'Hangest. Presque 37% des automobilistes dépassent la vitesse autorisée de 50km/h dont 2% dépassent 70km/h. Il est évident qu'il faut agir pour faire baisser la vitesse à l'entrée du village. Certains sont favorables à l'installation de ce type de matériel, d'autres préconisent des stop moins onéreux.
Un comparatif sera établi avec les financements possibles.
- **Eolien :** Le Maire communique aux Conseillers l'estimation des retombées financières fournie par la Sté Energiéteam, développeur de parcs éoliens, suite à la réunion du 06/12/2012. Certains conseillers souhaitent les connaître avant de se positionner en faveur ou contre le développement éolien sur le territoire de la commune. Compte tenu de l'instauration par la Ccalm d'une TPZ éolienne en 2009, les retombées financières pour la commune seraient de l'ordre de 4.900€ d'IFER (imposition forfaitaire des entreprises) et de 1.013€ en foncier non bâti par machine installée. Le Maire demande à chacun son avis quant au développement éolien de la commune :
Pour : E.Gally et P.Barbier
Contre : B.Daigny, A.Lescureux, E.Cleuet, D.Lemay et F.Toutlemonde
Abstentions : J.M Damay, B.Patte (2 voix, pouvoir Mme Gauthier) et B.Thibaut
Le Conseil se prononce, à la majorité des votants, contre le développement éolien de la Commune.

- Le Maire a reçu M.Viltart, à sa demande, ce lundi 4 mars. Celui-ci a fait part de ses projets ainsi que de ses exigences nouvelles concernant le terrain servant de parking rue du 8 mai. Le loyer annuel de 1.200€ reste le même (réglé par M.Gosselin) mais le dédommagement pour les matériaux mis en œuvre en 84/85 passe de 2.000 à 2.500€ Faute de quoi (M.Viltart estime avoir déjà beaucoup fait pour la commune) et à défaut d'accord au 1^{er} avril, le terrain sera rendu inaccessible au stationnement. Nombre de Conseillers s'interrogent sur la position pour le moins surprenante de M.Viltart et objectent plusieurs arguments. ***Considérant ces exigences éthiquement inacceptables, les revirements d'attitudes successifs de M. Viltart rendant aléatoire la pérennité de la situation, la somme demandée excessive, après un tour de table et sur proposition de M. le Maire, la demande est unanimement refusée par le Conseil Municipal***
- Une association en cours de création « Dansons ensemble » extérieure à la commune recherche une salle deux soirs par semaine (mardi/vendredi ou samedi) pour ses futures activités. Considérant que la salle polyvalente est régulièrement louée le WE à partir du vendredi, cette mise à disposition n'est pas envisageable. Le Conseil préfère privilégier les associations communales. ***Une réponse négative sera faite à cette demande.***
- Le Maire communique aux Conseillers l'information quant à la publicité de l'arrêté préfectoral 2012363-0002 portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Artois-Picardie ainsi que celui prorogeant le 4^o programme d'actions en zone vulnérable du bassin Artois-Picardie.
- Le Maire communique aux Conseillers les remerciements de plusieurs bénéficiaires du colis de fin d'année.
- M. Jean-Michel DAMAY demande au Maire quelques explications relatives au problème de pression du réseau de défense incendie. En effet, le SDIS exige une pression suffisante pour un débit de 60m³/heure pendant 2 heures. Or, le contrôle des hydrants par la Nantaise des Eaux mandatée par décision du Conseil du 01/03/12 prouve que dès l'entrée du village, rue d'Hangest, le débit est insuffisant (59m³/h) de même qu'à tous les autres points de défense incendie du village. La solution serait l'installation de réserves incendie enterrées en différents points du village. La Nantaise ne peut augmenter le diamètre des canalisations sans rendre impropre à la consommation l'eau fournie d'autant que la prévention et la lutte contre l'incendie relèvent de la compétence exclusive de la commune et donc placée sous la responsabilité du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police ; il lui incombe donc de trouver des solutions.
- La loi de réforme des collectivités territoriales vise à encadrer le nombre de délégués des communes dans les communautés de communes et d'agglomération ainsi que le nombre de vice-présidents de ces communautés. En vue des prochaines élections municipales, les Conseils municipaux vont devoir avant le 31 mars prochain délibérer sur la proposition d'accord local trouvé entre les communes membres quant à la représentation au sein de la communauté de communes, en l'occurrence la Ccalm. La circulaire a été adressée par mail aux collectivités et EPCI.
Une réunion aura donc lieu avant fin mars après concertation des communes membres.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 12 mars 2013.

Le Maire,

